



N°3
 Leguillon
 Louis Charles
 âgé de 77 ans
 marié
 à
 Anne
 Virginie

Le soussigné, en vertu de son pouvoir spécial, de la ville de Lille, le 14 Janvier 1804, au soir, heure légale, en la mairie de ladite ville, nous Louis Brellier, premier adjoint, remplissant par délégation du maire en date de ce jour dernier, les fonctions d'officier de l'état civil de la ville de Lille, accompagné de Monsieur, juge de paix, ont comparu les sieurs Charles Lefebvre, âgé de quarante deux ans, et octave Delwalle, âgé de cinquante six ans, les deux secrétaires de cette mairie domiciliés en cette ville, lesquels nous ont déclaré que Louis Charles Leguillon, municipal, domicilié en cette ville, en ce jour le premier Janvier mil huit cent quatre, nous a pour premières noces de célébrer syllie Dubroniez, mariée en secondes noces à Virginie Anne, par mariage domiciliée en cette ville, fils des sieurs Alexandre Leguillon, et Marie Thérèse Ursula Poty, les deux âgés de seize ans, et de cette ville, aujourd'hui, à deux heures et demie nous étions assis de ce décès nous avons rédigé le présent acte, lequel comparants, commissaires du décès, ont signé avec nous, après lecture.

O. Helwaert, Ch. Lefebvre, D. Brully

N°4
 Noire
 Marguerite Elise Rosalie
 âgée de 3 Mois
 célibataire

Le soussigné, en vertu de son pouvoir spécial, de la ville de Lille, le 14 Janvier 1804, au soir, heure légale, en la mairie de ladite ville, nous Louis Brellier, premier adjoint, remplissant par délégation du maire en date de ce jour dernier, les fonctions d'officier de l'état civil de la ville de Lille, accompagné de Monsieur, juge de paix, ont comparu les sieurs Charles Lefebvre, âgé de quarante deux ans, et octave Delwalle, âgé de cinquante six ans, les deux secrétaires de cette mairie domiciliés en cette ville, lesquels nous ont déclaré que Marguerite Elise Rosalie Noire, célibataire et sans profession, domiciliée en cette ville, en ce jour le premier Janvier mil huit cent quatre, nous a pour premières noces de célébrer syllie Dubroniez, mariée en secondes noces à Virginie Anne, par mariage domiciliée en cette ville, fils des sieurs Alexandre Leguillon, et Marie Thérèse Ursula Poty, les deux âgés de seize ans, et de cette ville, aujourd'hui, à deux heures et demie nous étions assis de ce décès nous avons rédigé le présent acte, lequel comparants, commissaires du décès, ont signé avec nous, après lecture.

O. Helwaert, Ch. Lefebvre, D. Brully

N°5
 de ce jour
 Georges
 Georges François
 âgé de 14 Mois
 célibataire

Le soussigné, en vertu de son pouvoir spécial, de la ville de Lille, le 14 Janvier 1804, au soir, heure légale, en la mairie de ladite ville, nous Louis Brellier, premier adjoint, remplissant par délégation du maire en date de ce jour dernier, les fonctions d'officier de l'état civil de la ville de Lille, accompagné de Monsieur, juge de paix, ont comparu les sieurs Louis Fortin, âgé de trente ans, substitut de Monsieur, juge de paix, et Louis Fortin, âgé de trente ans, substitut de Monsieur, juge de paix, domiciliés en cette ville, lesquels nous ont déclaré que Georges François octave Noire, âgé de quatorze mois, fils de Louis Arsène Augustin Noire, et de Marie Thérèse Ursula Poty, sans profession, domiciliés en cette ville, en ce jour le premier Janvier mil huit cent quatre, nous a pour premières noces de célébrer syllie Dubroniez, mariée en secondes noces à Virginie Anne, par mariage domiciliée en cette ville, fils des sieurs Alexandre Leguillon, et Marie Thérèse Ursula Poty, les deux âgés de seize ans, et de cette ville, aujourd'hui, à deux heures et demie nous étions assis de ce décès nous avons rédigé le présent acte, que les comparants, tous deux amis de la défunte, ont signé avec nous, après lecture.

L. Fortin, J. Brully, D. Brully

N°6
 Noire
 Georges François octave
 âgé de 14 Mois
 célibataire

Le soussigné, en vertu de son pouvoir spécial, de la ville de Lille, le 14 Janvier 1804, au soir, heure légale, en la mairie de ladite ville, nous Louis Brellier, premier adjoint, remplissant par délégation du maire en date de ce jour dernier, les fonctions d'officier de l'état civil de la ville de Lille, accompagné de Monsieur, juge de paix, ont comparu les sieurs Louis Bocquet, âgé de cinquante trois ans, et octave Delwalle, âgé de cinquante six ans, les deux secrétaires de cette mairie domiciliés en cette ville, lesquels nous ont déclaré que Georges François octave Noire, âgé de quatorze mois, fils de Louis Arsène Augustin Noire, et de Marie Thérèse Ursula Poty, sans profession, domiciliés en cette ville, en ce jour le premier Janvier mil huit cent quatre, nous a pour premières noces de célébrer syllie Dubroniez, mariée en secondes noces à Virginie Anne, par mariage domiciliée en cette ville, fils des sieurs Alexandre Leguillon, et Marie Thérèse Ursula Poty, les deux âgés de seize ans, et de cette ville, aujourd'hui, à deux heures et demie nous étions assis de ce décès nous avons rédigé le présent acte, lequel comparants, commissaires du décès, ont signé avec nous, après lecture.

Bocquet, O. Helwaert, D. Brully